

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du conseil municipal adressée le 16 mai 2013 et affichée le même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Jeudi 23 mai 2013

ORDRE DU JOUR

- **1 - CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 11 AVRIL 2013**
- **2 – ECOQUARTIER LA BROUSSE SUD / MISSION AMO / TRANCHE CONDITIONNELLE N°1**
- **3 – FINANCES / AMENAGEMENT ZA EST / EXONERATION DE P.V.R.**
- **4 – FINANCES / SUBVENTIONS SOCIALES 2013**
- **5 – FINANCES / SUBVENTIONS SPORTIVES 2013**
- **6 – FINANCES / SUBVENTIONS CULTURELLES 2013**
- **7 – PROJET DE DEVIATION SUD AGGLOMERATION PONTOISE / AVIS DU CONSEIL**
- **8 – URBANISME / ACQUISITION TENNEMENT IMMOBILIER CENTRE VILLAGE / AVIS DU CONSEIL**
- **9 – COMMISSIONS ET SYNDICATS**
- **10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

L'an deux mille treize, le jeudi 23 mai, le conseil municipal de Tignieu-Jameyzieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, SBAFFE, MME FERNANDEZ, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. POMMET, MME BRENIER, M. CAZALY, MME MARCHAND, M. MICHALLET, MMES BRISSAUD, BAZ, PEYSSON, GAROFALO, MM. DHONT, CHEDIN, LARCHER, BARAT, DANDIS (départ à 19h10), MME PARDAL.

<u>POUVOIRS</u> :	MME ROUX	A	M. PAVIET SALOMON
	M. BELMELIANI	A	M. SBAFFE
	MLE GUIMARAES	A	M. IMBERDISSE
	M. DURAND	A	M. REYNAUD
	MME ROSTAING	A	M. POMMET
	M. ALLAMANCHE	A	M. LARCHER
	M. DANDIS	A	M. BARAT

SECRETAIRE DE SEANCE : MME MARCHAND

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil s'il est autorisé à procéder à l'enregistrement des débats de l'assemblée communale.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance et le Conseil passe à l'approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2013.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 11 avril 2013 comme suit :

Votants : 27 Pour : 24
Abstentions : 03 (Mrs Larcher pouvoir de Mr Allamanche, Mme Pardal)

- **2 – ECOQUARTIER LA BROSSSE SUD / MISSION AMO / TRANCHE CONDITIONNELLE N° 1**

Par délibération du 3 février 2012, le Conseil a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) à la société SEPT, dans le cadre du projet de réalisation d'un éco-quartier sur le secteur de La Brosse Sud.

Cette décision concernait la tranche ferme de la mission AMO dont le montant était de 17.725 € hors taxes. Dans le même temps, une mission d'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) a été confiée au cabinet TECKHNE.

A ce jour, ces deux missions complémentaires ont notamment permis la mise en place la procédure de concertation préalable à la création de la future ZAC qui supportera l'emprise foncière de l'éco-quartier.

Il convient à présent de poursuivre la phase « étude » en débloquent la tranche conditionnelle n° 1 de la mission AMO. Cette phase est d'un montant de 28.225 € hors taxes et comporte les éléments suivants :

- assistance à la mise en place de la concertation.
- assistance et conseil durant la phase de mise au point du projet d'aménagement.
- élaboration du dossier de création de la ZAC.
- élaboration des dossiers pour l'autorité environnementale.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à lancer cette tranche conditionnelle n° 1 de la mission AMO confiée à la société SEPT.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

A l'issu de ce vote, Monsieur DANDIS informe Monsieur le Maire et les membres présents qu'il doit quitter la séance pour raisons familiales et s'en excuse. Il donne un pouvoir à Monsieur BARAT.

- **3 – FINANCES / AMENAGEMENT ZA EST / EXONERATION DE P.V.R.**

Monsieur le Maire demande au Conseil d'exonérer de la Participation pour Voiries et Réseaux (PVR), la société HDM qui va réaliser une extension de ses activités sur la parcelle AB n° 434, acquise à la commune et située sur la zone d'activités des Quatre Buissons Est.

Cette exonération est justifiée par le fait que l'entreprise HDM ne bénéficiera pas de la voirie et des réseaux nouvellement créés pour la desserte des trois lots issus de la parcelle communale AB n° 363, sur lesquels est appliquée une PVR.

En effet, Monsieur le Maire précise que la société HDM est propriétaire de la parcelle mitoyenne AV n° 361 supportant déjà une voie de desserte avec l'ensemble des réseaux secs et humides.

La parcelle AB n° 434 n'a donc pas à être viabilisée.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **4 – FINANCES / SUBVENTIONS SOCIALES 2013**

Madame CHINCHOLE, Adjointe aux Affaires Sociales propose au Conseil d'attribuer les subventions sociales au titre de l'année 2013, avec une augmentation de 2% en moyenne par rapport aux montants 2012.

En conséquence, le montant total des subventions sociales 2013 sera de 29.593 €, dont 20.000 € correspondant à la subvention pour le C.C.A.S. La Commission a statué favorablement sur cette proposition.

Il est rappelé que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2012), que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Monsieur LARCHER demande la raison pour laquelle la subvention concernant la FNACA est classée en « Social ».

Monsieur le Maire et Madame CHINCHOLE lui répondent que la FNACA participe régulièrement aux manifestations qui se déroulent sur le territoire communal.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **5 – FINANCES / SUBVENTIONS SPORTIVES 2013**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances propose au Conseil d'attribuer les subventions sportives au titre de l'année 2013, avec une augmentation de 2% par rapport aux montants 2012. La Commission a statué favorablement sur cette proposition.

En conséquence, le montant total des subventions sportives 2013 sera de 7.735 €.

Il est rappelé que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2012) que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Monsieur SBAFFE précise que toutes les subventions 2012 ont été versées.

Monsieur le Maire rappelle que le montant attribué en 2013 vient s'ajouter à l'ensemble des frais supportés par la commune pour la mise à disposition de locaux et matériels, tout au long de l'année.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **6 – FINANCES / SUBVENTIONS CULTURELLES 2013**

Monsieur REYNAUD, 1^{er} Adjoint en charge des Affaires Culturelles propose au Conseil d'attribuer les subventions culturelles au titre de l'année 2013, avec une augmentation de 2% en moyenne par rapport aux montants 2012.

En conséquence, le montant total des subventions culturelles 2013 sera de 6.659 €. Deux nouvelles associations apparaissent à savoir SOLID'ANIM et LES GRIS SONNANTS.

Par ailleurs, une subvention exceptionnelle de 3.000 € est attribuée au Panier Garni, afin de sauver cette association dont les financements extérieurs ont connus une baisse significative. La Commission a statué favorablement sur cette proposition. Cette subvention sera discutée à nouveau en 2014 pour savoir si elle sera reconduite ou pas en fonction de la situation financière du Panier Garni à cette date.

Il est rappelé que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2012) que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Monsieur LARCHER s'interroge sur l'opportunité d'affecter en « subventions culturelles », la somme prévue pour le Panier Garni.

Monsieur REYNAUD et Monsieur le Maire approuvent et demandent que cette subvention soit inscrite sur la liste des subventions sociales. Madame PEYSSON fait remarquer que le PANIER GARNI fait également des expositions sur les travaux réalisés par ses membres, ce qui tendrait à expliquer pourquoi il apparaît en « culturel ».

Madame BRISSAUD s'interroge sur la subvention versée à la Chorale du Ruba. Monsieur REYNAUD lui précise que la subvention versée en 2013 correspond à la prestation réalisée à Noël 2012. Ainsi, la subvention versée en 2012 à la Chorale de Loyettes correspondait à une prestation réalisée à Noël 2011.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **7 – PROJET DE DEVIATION SUD AGGLOMERATION PONTOISE / AVIS DU CONSEIL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 23 novembre 2012, par laquelle il avait été décidé d'ouvrir une réflexion avec les communes membres de la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry, dans le cadre du projet de déviation de l'agglomération par le Sud.

Ce projet incluant également la poursuite de l'étude du contournement de Pusignan et de Janneyrias permettrait de dévier par le Sud l'essentiel du flux de circulation qui traverse l'agglomération pontoise et ainsi de désengorger le centre de Pont de Chéruy.

Monsieur le Maire précise que le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné (approuvé le 13 décembre 2007) impose aux communes de cette agglomération l'obligation de mettre en place un schéma cohérent de circulation ; ce qui n'a toujours pas été fait à l'heure actuelle, les maires de l'agglomération ne le souhaitant pas.

N'ayant aucune réponse de la part de la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry à la proposition du 23 novembre 2012 et considérant la position systématique adoptée par celle-ci envers la commune de Tignieu Jamezieu pour l'exclure de l'agglomération, il est demandé à la CCPDLSE qu'une déviation de l'agglomération pontoise soit réalisée en rive gauche de la Bourbre et qui pourrait rejoindre la RD24 (Isère) ou la RD29 (Rhône).

Monsieur le Maire rappelle que le tracé initial de la déviation franchissait la Bourbre à hauteur de l'ancien Prieuré et venait couper des terres agricoles sur Tignieu Jamezieu. Compte tenu de notre exclusion de l'agglomération, il n'y a plus lieu de « pénaliser Tignieu Jamezieu » par ce tracé. En effet, Monsieur le Maire précise qu'à partir de l'instant où « nous sommes considérés comme ne faisant plus partie de l'agglomération, il n'y a plus de raison de partager ce projet, sans pour autant pénaliser la commune centre ».

Cette déviation qui rejoindrait la RD24 (route de Lyon) permettrait ainsi une déviation de l'ensemble de l'agglomération, sans que cela nécessite la réalisation d'un nouvel ouvrage pour franchir la Bourbre.

Monsieur REYNAUD trouve pour sa part que « c'est la meilleure solution, car :

- ☞ Il n'y a pas de point dur le long de la Bourbre.
- ☞ Ce projet vient se raccorder directement à la déviation de Colombier Saugnieu.
- ☞ Un véritable contournement de l'agglomération est réalisé.
- ☞ Il n'y a pas de création d'un nouveau pont sur la Bourbre

Monsieur REYNAUD précise que l'économie financière résultant de ce projet permettrait de réaliser la déviation Sud de Jamezieu.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 22

Abstentions : 05 (Mrs Larcher pouvoir de Mr Allamanche, Barat pouvoir de Mr Dandis, Mme Pardal).

- **8 – URBANISME / ACQUISITION TENNEMENT IMMOBILIER CENTRE VILLAGE / AVIS DU CONSEIL**

Ce point ne fera pas l'objet d'un vote, mais doit être considéré comme une information diverse.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en vente de deux parcelles de terrain situées en face de l'Eglise et supportant notamment la cure. Ces parcelles, cadastrées AP n° 10 et AP n° 11 appartiennent à l'Association Diocésaine de Grenoble.

Monsieur le Maire a été destinataire d'un premier projet d'aménagement immobilier qui ne satisfaisait pas totalement la commune.

Cette dernière souhaite rénover ce quartier et le projet présenté n'utilisait pas la totalité des possibilités de construction dans cette zone qui peut accueillir une urbanisation dense.

Par ailleurs, le projet prévoyait de conserver le bâtiment existant (cure), ce qui n'était pas très judicieux en Centre Village. Les représentants de la Paroisse ont donc recherché un autre aménageur qui a présenté un projet de construction d'un petit immeuble sur ce tènement, après avoir rasé le bâtiment ancien.

De ce fait, le prix de vente du terrain a été augmenté, passant de 320.000 € à 380.000 €.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire a proposé à la Paroisse de faire don d'une petite partie de cette somme à la commune qui a pour objectif de faire des travaux de réfection de peinture à l'intérieur de l'église. La commune affecterait une somme identique au don de la paroisse pour couvrir la totalité des frais de rénovation.

Monsieur le Maire, ainsi que les habitants de Tignieu Jameyzieu apprécieraient qu'un geste soit fait. En effet, ce sont les habitants de Tignieu Jameyzieu qui ont construit et entretenu ce bâtiment depuis des décennies.

Un courrier sera fait en ce sens à l'Evêché.

Monsieur LARCHER se fait préciser le type de construction que la commune serait amenée à réaliser, si elle exerçait son droit de préemption. Monsieur le Maire lui précise que l'implantation d'un petit immeuble serait tout à fait conforme aux règles du PLU applicables à cette zone et s'inscrirait pleinement dans le sens de la rénovation du quartier.

Monsieur BARAT demande si les deux parcelles appartiennent à l'Evêché, ce qui lui est confirmé par Monsieur le Maire.

Quelques précisions sont ensuite données à différents conseillers, notamment à Madame BRISSAUD qui s'interroge sur l'entretien de la chapelle de Jameyzieu qui appartient également à l'Evêché. Monsieur le Maire et Monsieur CAZALY lui répondent que la position de l'Evêché risque d'être la même.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil prend acte de la communication du Maire.

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

JEUNES (Francette FERNANDEZ) :

☞ Réunion de la Commission le 18 avril. Constat d'une hausse de 5% sur les activités pendant les vacances et de 3,5% pendant les périodes scolaires (mercredi et périscolaire).

☞ Les activités 2013 ont été programmées (3 mini camps, nuitées, activités habituelles).

☞ La mise en place de l'accueil périscolaire des enfants de moins de 6 ans sera lancée à la rentrée de septembre 2013.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE) :

☞ Une réunion s'est tenue le 21 mai au LERAP de Villemoirieu à l'initiative de Monsieur FAURE, Inspecteur de l'Education Nationale sur la réforme des rythmes scolaires. Il a présenté

un projet éducatif territorial et a demandé aux collectivités de créer des Comités Locaux pour l'organisation des nouveaux rythmes scolaires.

☞ A ce jour, seule Annoisin Chatelans a démarré cette réforme (70 élèves), avec pause méridienne.

CULTURE / COMMUNICATION (Philippe REYNAUD) :

☞ Myriam NICOLAS a repris son poste à mi-temps, après son congé de maternité. Elle travaille avec Sarah qui avait assuré son remplacement.

☞ Le site Internet a été « toilé » et un groupe de travail sera constitué en cours d'année, afin d'élaborer un cahier des charges qui permettra de définir les besoins en la matière.

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET) :

☞ Création d'un abribus à Jamezyieu, à l'angle de la route de Lyon (RD24) et de la rue du Village. Monsieur le Maire précise que le terrain concerné par cette implantation est bien propriété de la commune.

☞ Vol des ifs qui avaient été plantés dans la descente de la rue de l'Eglise (côté collège).

☞ Pose de grave bitume sur la rue des Ardennes (sauf si le temps ne le permettait pas).

- COMPTES RENDUS DES SYNDICATS

SYNDICAT DES EAUX SIEPC (André PAVIET SALOMON) :

☞ Vote des budgets 2013.

- INFORMATIONS DIVERSES

☞ La réforme des syndicats compétents en matière d'eau et d'assainissement se poursuit. Une réunion a eu lieu ce jour avec le Sous-préfet. Le bureau d'études a rendu un premier état des personnels présents au sein de ces syndicats.

Trois solutions sont proposées, à savoir la création d'un grand syndicat, la création de deux syndicats ou, reprise de la compétence par la CCIC (confiée ensuite à un prestataire). Ces deux dernières solutions sont pour le moins peu judicieuses. La première solution est quant à elle nettement préférable.

La prochaine étape consistera à proposer des tarifs et des modalités de renouvellement des infrastructures.

☞ Réunion en Sous-préfecture lundi prochain pour parler des modalités d'intégration de Tignieu Jamezyieu au sein de la CCIC. Les compétences seront notamment évoquées, ainsi que les conditions financières d'intégration.

Monsieur le Maire précise qu'il demandera lors de la 1^{ère} réunion de la CCIC après notre entrée, qu'une délibération soit prise par le Conseil Communautaire pour que Tignieu Jamezyieu puisse - le cas échéant - revenir sur son bassin de vie.

☞ Réunion au SIEPC avec les quatre opérateurs de téléphonie (Orange, SFR, Bouygues, Conseil Général Isère) sur la nécessité de mesurer les ondes. Deux étaient présents (CGI et SFR)

Dans un premier temps, ce sera SFR qui assurera le coût de la première série de mesure. S'il y a nécessité de faire d'autres mesures, une répartition financière des coûts sera établie entre tous ces opérateurs.

Un organisme agréé sera retenu pour effectuer ces mesures (en théorie APAVE qui bénéficie de nouveaux agréments 4G). Le résultat des mesures sera transmis à la commune et au SIEPC.

☞ Le projet de Maison Médicale avance, avec la réunion en mairie de tous les professionnels de santé de l'agglomération. Ces derniers sont très intéressés par ce projet de regroupement de leurs activités au sein d'un même lieu.

Un dossier a été demandé à l'Agence Régionale de Santé pour connaître les procédures à suivre. Le projet pourrait être réalisé directement par la commune (construction du bâtiment).

Monsieur le Maire précise qu'il existe peu de subvention pour ce type de réalisation.

☞ Une étude économique a été réalisée dans le cadre des réflexions sur le développement de la Plaine de Saint Exupéry. L'étude fait ressortir une progression de 39% de l'emploi sur notre commune entre 2007 et 2011. En comparaison, les chiffres sont de 1,4% en moyenne sur la Plaine de Saint Exupéry et de -0,1% sur l'Aire Métropolitaine Lyonnaise. Sur Tignieu Jamezyrieu, 268 emplois ont été créés dans le domaine commercial et 109 dans le domaine des services aux particuliers.

L'Agence d'Urbanisme de Lyon en charge de cette étude a été particulièrement étonnée du développement de la commune.

Par contre, l'Etat demande dans le cadre de ce développement et de la modification de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), qu'une organisation se mette en place (syndicat mixte). Certaines collectivités ont déjà délibérés pour ou contre. Cette absence d'accord risque de forcer l'Etat à créer une Opération d'Intérêt Nationale (OIN) et dirigera l'ensemble de ce développement en imposant son point de vue.

Ce désaccord est par ailleurs flagrant au sein même de l'entente ELENIS (réunion de ce jour). Monsieur le Maire rappelle que deux communes sont principalement touchées par la modification de la DTA, à savoir Janneyrias et Villette d'Anthon.

Tignieu Jamezyrieu ne sera pratiquement pas (voir pas du tout) concernée.

- **QUESTIONS DIVERSES**

☞ Monsieur LARCHER demande une précision à Monsieur REYNAUD sur le texte retranscrit dans le TJ INFO n° 53 à propos des rythmes scolaires. Au vu de ce texte, il est écrit que « les groupes d'Opposition voulaient décider sans prendre l'avis des parents ».

Monsieur LARCHER conteste cette affirmation. Monsieur REYNAUD lui répond que ces propos ont été relevés lors de la discussion que le Conseil a eut sur les rythmes scolaires et notamment lors des échanges concernant la position prise par la Ville de Lyon à ce sujet.

Monsieur LARCHER réfute cette explication et les propos « fallacieux » précités.

FIN DES DEBATS : 20 heures 15